



ESPACE
REMARQUABLE
DE BRETAGNE

Labellisé par la
Région Bretagne



Réserve Naturelle Régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h



Rapport d'activités 2010



SOMMAIRE

Introduction

Historique du site et de sa gestion

I. Gestion et aménagement

- 1.1. Rappel sur les moyens utilisés.
- 1.2. Les espèces végétales invasives.
- 1.3. Entretien des clôtures
- 1.4. Le fauchage/exportation.
- 1.5. Opération « grande glycérie ».
- 1.6. Coupe de ligneux.
- 1.7. Réhabilitation d'anciens fossés de labour.
- 1.8. Piégeage.
- 1.9. Aménagements pour l'accueil des groupes à Quéverne.
- 1.10 Surveillance de la réserve.
- 1.11 La chasse sur la réserve.

II. Les suivis faune - flore

- 2.1 Les suivis botaniques.
- 2.2 Les suivis ornithologiques.
 - 2.2.1 Suivi hivernal des oiseaux d'eau.
 - 2.2.2 Indice d'abondance bécassine des marais.
 - 2.2.3 Indice ponctuel d'abondance des passereaux nicheurs.
- 2.3 Ragondins et rats musqués.
- 2.4 Batraciens et reptiles.
- 2.5 Inventaire de biodiversité lombricienne.
- 2.6 Evaluation et suivi de la population d'anguilles.

III. Sensibilisation à l'environnement

- 3.1 Actions de communication.
- 3.2 Bilan des animations.

IV. Bilan financier

Le site du Loc'h à Guidel se compose de l'étang arrière dunaire du Petit Loc'h et du Grand Loc'h, espace formant un ensemble de mares et de prairies inondables.

Le Loc'h est un véritable milieu de transition, une interface entre le milieu terrestre et le milieu marin, dont le paysage a été fortement marqué par l'activité humaine.

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, le paysage du Loc'h a été fortement marqué par l'activité humaine : construction de route, édification d'une digue, drainage... les dernières interventions humaines sur le site ayant conduit à sa poldérisation pour une mise en valeur agricole.

Après quarante ans d'exploitation agricole, l'acquisition du Loc'h en 1994, par le Département du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, aura permis de préparer la reconversion des lieux.

Aujourd'hui, la zone humide du Loc'h fait dès lors l'objet d'une gestion patrimoniale répondant à un triple objectif de préservation du milieu, de conservation de la biodiversité et de valorisation auprès du public. Cette reconversion a été orchestrée entre les propriétaires du site ; la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan assurant alors le rôle de gestionnaire de cette réserve.

Historique du site et de sa gestion

De - 8000 à 1864 : Au cours de la dernière glaciation (il y a plus de 10 000 ans), la Saudraye et son affluent ont taillé leur vallée dans les micaschistes pour rejoindre la mer dont le rivage se trouvait beaucoup plus au large qu'aujourd'hui. A la faveur de l'adoucissement du climat et de la remontée du niveau marin, la mer a pu pénétrer dans les terres en transformant cette vallée en ria. Les sédiments marins et fluviaux se sont progressivement accumulés dans cette zone d'eaux calmes constituant peu à peu un vaste marais littoral faisant partie du Domaine public maritime (DPM).

1868 : Mise en vente du Loc'h.

1884 : Installation d'une vanne à clapets empêchant la remontée de l'eau de mer dans le Loc'h puis séparation du Loc'h en deux parties par l'édification d'une digue : le Petit Loc'h, étang aux eaux légèrement saumâtres, faisant toujours partie du DPM, et le Grand Loc'h. Enfin, la poldérisation du Grand Loc'h est amorcée pour une mise en valeur agricole.

De 1942 à 1945 : Remise en eau du Loc'h par les Allemands, afin d'en faire une piste d'amerrissage pour les hydravions.

De 1953 à 1992 : Création du réseau de canaux de drainage en 1953, et mise en route de l'activité agricole sur le polder (maraîchage, maïsiculture et pâturage de bovins). L'exploitation agricole du Loc'h s'arrêtera en 1992.

1994 : Achat du Grand Loc'h, en concertation, par le Département du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, afin « d'en sauvegarder le remarquable écosystème et de permettre sa découverte par le public ». Le département du Morbihan s'est porté acquéreur dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (E.N.S.) de la moitié nord du site, sur une surface de 34 ha 72 a 90 ca. La Fondation, quant à elle, a racheté la moitié sud pour une superficie de 31 ha 72 a 90 ca.

Sa gestion est confiée par convention, entre le Département du Morbihan, la Fondation, la commune de Guidel, et la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan (FDC 56), à cette dernière.

A partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui, le Loc'h fait l'objet d'une politique environnementale de sauvegarde, qui a entraîné de multiples actions et prises de position en matière de suivi et de gestion patrimoniale.

De 1996 à 1999 : Phase d'inventaires (floristique, faunistique) et définition de la gestion à mettre en œuvre sur le site du Grand Loc'h.

1999 : Signature d'un contrat Nature avec la Région Bretagne, qui apporte son aide jusqu'en 2004, dans cette action de protection, de gestion et de découverte de la zone humide du Grand Loc'h.

2000 : Recrutement d'un animateur nature (ITTY C.), chargé de mettre en œuvre la gestion, d'effectuer le suivi écologique du milieu, et de mettre en place un programme d'animation sur le Grand Loc'h.

De 2000 à 2004 : Mise en œuvre de la gestion, du suivi écologique, et du programme d'animation.

De 2005 à 2008 : Signature d'un second contrat Nature avec la Région Bretagne, pour la période 2005-2008. Ce contrat prolonge la gestion du Grand Loc'h et prévoit la mise en place du premier plan de gestion du Petit Loc'h. Départ de M. ITTY C., et arrivée de M. PICHARD JP à 80% de son temps annuel.

Décembre 2008 : classement du site en Réserve Naturelle Régionale.

2009 : Recrutement d'un bureau d'études (X. HARDY) pour l'élaboration du plan de gestion de la réserve.

I Gestion et aménagement

1.1) Rappel sur les moyens utilisés sur la réserve

Créée depuis fin 2008, la réserve naturelle régionale du Loc'h s'étend aujourd'hui sur 120 hectares (contre 80 ha. auparavant). Les objectifs initiaux (développement de la diversité faunistique et floristique, conservation des espèces patrimoniales, sensibilisation à l'environnement), fixés dans le cadre d'une convention Conseil général / Mairie / fédération des chasseurs en 1994, s'intègrent désormais dans la réflexion du plan de gestion.

Pour les atteindre un personnel technique de la fédération des chasseurs, gestionnaire du site, y est en poste pour environ 70% de son temps. Un bénévole, André Laparlière, garde chasse particulier, assure la surveillance du site.

Dans la pratique, le choix du gestionnaire s'est orienté vers des méthodes de gestion actives qui soient douces et réversibles. Globalement, la gestion retenue vise à conserver une hétérogénéité de milieux et à garantir le bon fonctionnement du réseau hydraulique en s'appuyant sur trois mesures principales: le pâturage, la fauche (et le faucardage) et le curage.

Le gestionnaire dispose ici d'un troupeau de 18 poneys de race New Forest et de 5 bovins de race nantaise, troupeau dont il est propriétaire. Un agriculteur local sous convention, le GAEC KERLIR, a fait pâturer un troupeau d'une quinzaine de génisses de race Holstein cette année (de juin à novembre). Un propriétaire privé met 3 chevaux de selle en pâture près de la ferme du Loc'h.



Côté matériel, des acquisitions ont été réalisées au fil des années et une épareuse et un broyeur aident aujourd'hui à l'entretien du site.

1.2) Les espèces végétales invasives et envahissantes.

Il est procédé à des interventions systématiques sur les plantes invasives dès qu'elles sont repérées. Sur le site, nous sommes amenés à intervenir sur les espèces suivantes : Baccharis, Yuccas, Eleagnus.

La veille mise en place sur ces espèces a permis de détruire un nombre très limité de pieds en 2010. Ces pieds se situaient exclusivement sur le Petit Loc'h.

1.3) Entretien des clôtures.

Compte tenu de la surface de prairie pâturée (environ 53 ha) et du nombre d'animaux présents (18 poneys New Forest et 5 bovins Nantais toute l'année, et une quinzaine de bovins Holstein de juin à novembre 2010), un linéaire important de clôture électrique (de l'ordre du 7 km) est à entretenir : 2 Km le sont par le CAT de Larmor-Plage, environ 1,5 Km sont surveillés par le propriétaire des 3 équins installés près de la ferme du Loc'h, le reste étant à la charge du gestionnaire. Cet entretien est réalisé en partie avec une débroussailleuse thermique à dos, et également par l'épareuse montée sur le tracteur du GAEC de Trézéléguen (frères Kerlir).

1.4) Fauchage/exportation.

Comme prévu au plan de gestion, la parcelle en friche située près du parking de CAP l'Orient (Petit Loc'h), propriété du Conservatoire du littoral a été fauchée (et les matériaux exportés) à la fin de l'été. Cette intervention était devenue nécessaire car le développement de la friche compromettrait, par exemple, le maintien d'espèces végétales très intéressantes (*Ophrys apifera*, *Carex pairae*). Les nombreux obstacles du site (pierres, trous, bosses, fourrés denses) n'ont pas permis un rendu uniforme du travail. Mais les lisières ainsi créées seront favorables à la diversité.

Sur le Grand Loc'h, et comme tous les ans, les parcelles 8 et 9 ont été fauchées et une partie du foin récolté aidera à compléter l'alimentation hivernale du troupeau de poneys et de bovins.

1.5) Opération « grande glycérie ».

L'opération consistant à limiter le développement de la grande glycérie (*Glyceria maxima*) dans la vallée de la Saudraye a débuté à l'automne 2008 par un fauchage de la végétation avec exportation du produit de fauche. Les bœufs, de race nantaise, introduits sur la réserve dès le printemps 2008, n'ont eu accès à cette station à grande glycérie qu'au printemps 2009, le temps de procéder à la prophylaxie sanitaire et la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO).

Les premières observations réalisées durant le second semestre 2009, soit seulement quelques semaines après l'introduction des bovins, étaient encourageantes : d'une part nous constatons que les bœufs consommaient ce végétal, ce que ne faisaient pas les poneys, et d'autre part que les relevés botaniques révélèrent les toutes premières incidences positives du pâturage (apparition de nouvelles espèces végétales).

Les observations réalisées au cours du printemps 2010 (cf. chapitre 2.1 sur les suivis botaniques) confirment très clairement le gain important de diversité floristique grâce au pâturage des bœufs.

1.6) Coupe de ligneux.

Prévue au plan de gestion, l'intervention sur les ligneux (essentiellement le saule) est nécessaire pour éviter la fermeture du milieu et la disparition des espèces qui y sont inféodées.

Une première intervention a concerné le canal principal du Grand Loc'h le long duquel de nombreux plants de saule s'étaient installés.

La seconde a été mise en place sur le Petit Loc'h (partie centrale) et a permis d'ouvrir près de 300 mètres carré de saulaie.

Les produits de la coupe ont été brûlés sur place, une déclaration d'intention d'incinérer des végétaux coupés ayant été déposée préalablement en mairie.

1.7) Réhabilitation d'anciens fossés de labour en planche.

Reliques des labours en planche pratiqués autrefois, les dépressions linéaires situées au centre du Grand Loc'h sont très intéressantes : elles sont notamment utilisées par les batraciens comme site de reproduction (crapaud calamite, grenouille agile) et colonisées par une flore peu banale (*Ranunculus baudotii*).

Sur les 7 fossés, seulement 2 ont été curés très superficiellement cette année. Les suivis dont font l'objet ces dépressions depuis quelques années nous renseigneront prochainement sur la nécessité ou non de réitérer ce type d'intervention sur les autres fossés.

1.8) Piégeage.

Sur la réserve, le piégeage ne concerne que les espèces animales invasives (ragondin, rat musqué, vison d'Amérique) et s'inspire directement du protocole de la FEMODEC (fédération morbihannaise de défense contre les ennemis des cultures) : entre 15 et 20 cages (pièges sélectifs) sont mises en œuvre durant 5 semaines, en janvier/février, et visitées tous les matins au cours de cette période.

Les résultats de cette opération de limitation sont présentés plus loin (chapitre 2.3 : ragondins et rats musqués).

1.9) Aménagements pour l'accueil des groupes à Quéverne.

Aujourd'hui, l'endroit privilégié pour l'animation sur la mare est celui situé sous l'observatoire de Quéverne. Mais cela oblige, depuis l'entrée principale, à traverser toute la réserve. Cette animation étant organisée en mai/juin, nos déplacements avec des groupes dans cet espace sensible (reproduction du vanneau, etc.) ne nous paraissent pas opportuns.

Afin de minimiser ce dérangement et d'être rapidement sur la mare, nous allons privilégier l'accueil des groupes par Quéverne. De manière à permettre aux bus et de déposer les groupes et de manœuvrer au plus près de l'observatoire, un parking a été aménagé près de celui réservé aux personnes handicapées. Cette opération a été préalablement réfléchié avec le service technique de la commune, puis réalisée par le Conseil Général.

En complément de cet aménagement, un escalier et une passerelle, réalisés par les chantiers nature, permettent, depuis l'observatoire, l'accès à la mare dans le cadre des animations assurées par le gestionnaire.

1.10) La surveillance de la réserve.

La surveillance de la réserve est assurée quotidiennement et toute l'année principalement par André LAPARLIERE, garde chasse particulier. Les rares problèmes rencontrés sur la réserve sont :

- Pénétration dans la réserve sans autorisation,
- Chien en divagation sur la réserve,
- Installation temporaire de camping-car ou de campeurs

Le garde fait un rappel aux personnes concernées de la réglementation en vigueur, mais n'a pas dressé de procès verbal en 2010. Globalement, les problèmes d'ordre

réglementaire sont rares sur la réserve. Une nouvelle signalétique autour de la réserve contribuera à l'amélioration du respect du site.

1.11) La chasse sur la réserve.

Sur le Grand Loc'h.

Dans le respect de la convention signée entre le Conseil Général, la Fédération Départementale des chasseurs et l'Association Communale de Chasse (ACC) de Guidel, des chasses de régulation des chevreuils et des renards ont été organisées en amont de la réserve, dans les vallées du Cosquer et de Quéverne. Les sorties effectuées par les adhérents de l'ACC de Guidel au cours de la saison de chasse 2009/2010 ont permis d'y prélever 7 renards (4 mâles et 3 femelles) et 2 chevreuils.

Ces interventions sont motivées, en ce qui concerne le renard, par quelques problèmes de prédation dans les poulaillers riverains, problèmes que nous ne souhaitons pas voir se renouveler trop régulièrement.

En ce qui concerne le chevreuil, dont la population, comme celle du renard, est très dynamique, rappelons qu'il occasionne des accidents sur les routes, quelques dégâts aux cultures, des bris de clôtures électriques. Les prélèvements effectués sur les terrains départementaux et les environs contribuent à la réalisation du plan de chasse attribué à l'ACC pour la saison 2009/2010, plan de chasse portant sur un total de 25 chevreuils.

Sur le Petit Loc'h.

Le gibier d'eau

Le 30 septembre 2009, le tribunal administratif de Rennes annulait l'arrêté préfectoral classant le marais du Petit Loc'h en réserve de chasse et de faune sauvage. Toutefois, par décision de son assemblée générale, l'Association de Chasse Maritime du Morbihan (ACMM) dont les adhérents chassent sur tout le Domaine Public Maritime (DPM) a décidé que la chasse restait interdite sur le site. A ce jour, la position de l'ACMM n'a pas changé.

Le lapin.

Afin de prévenir les dégâts de lapins dans les cultures proches du Petit Loc'h, le Conservatoire de littoral autorise l'ACC de Guidel à chasser sur une partie de la parcelle YN 130. Toujours avec l'accord du Conservatoire, mais à leurs frais, les chasseurs de Guidel ont pratiqué des passages dans cette lande afin, d'une part de favoriser son ouverture et donc la biodiversité, et, d'autre part, de faciliter la pratique de la chasse du lapin.

Cette autorisation de chasser sera prochainement formalisée par une convention de gestion particulière, cette dernière découlant d'une convention cadre signée en 2008 entre le Conservatoire et la Fédération départementale des chasseurs.

II. Les suivis « faune - flore ».

2.1) Les suivis botaniques.

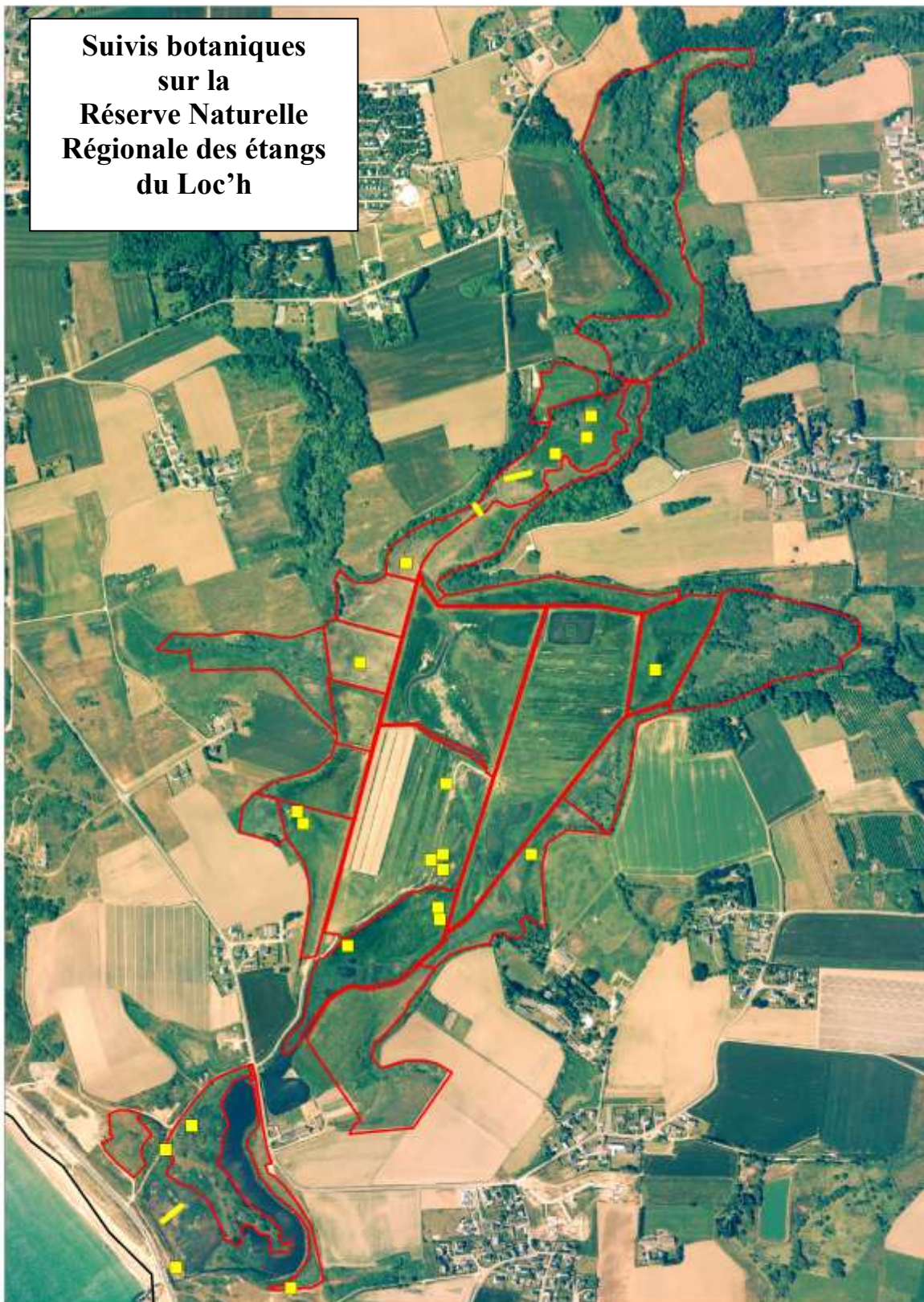
Ces suivis ont pour objectifs d'une part de mesurer l'impact des différents choix de gestion (pâturage, broyage, fauche avec ou sans exportation) sur la diversité floristique du site, et, d'autre part, d'apprécier l'évolution d'espèces particulières présentant un caractère soit envahissant (grande glycérie, phragmite,...) soit intéressant (orchidées, puccinellies ...).

Ces suivis scientifiques nécessitent une compétence particulière. Ils ont été mis en place et sont réalisés avec le concours de Claudine FORTUNE, botaniste indépendante.

Deux méthodes sont mises en œuvre sur le terrain :

- **Les carrés permanents** : 20 carrés de 10 m. x 10 m. ou de 5 m. x 5 m. ont été matérialisés sur l'ensemble de la Réserve Naturelle. La méthode consiste à relever toutes les espèces rencontrées et le taux de recouvrement de chacune d'entre elles. Ces carrés sont visités une fois par an, au cours du printemps ou de l'été.
- **Les transects** : 3 « échantillons linéaires » ont été maintenus sur l'ensemble du site ; leur longueur varie de 25 à 50 mètres et les relevés effectués ici sont les mêmes que sur les carrés permanents.

**Suivis botaniques
sur la
Réserve Naturelle
Régionale des étangs
du Loc'h**

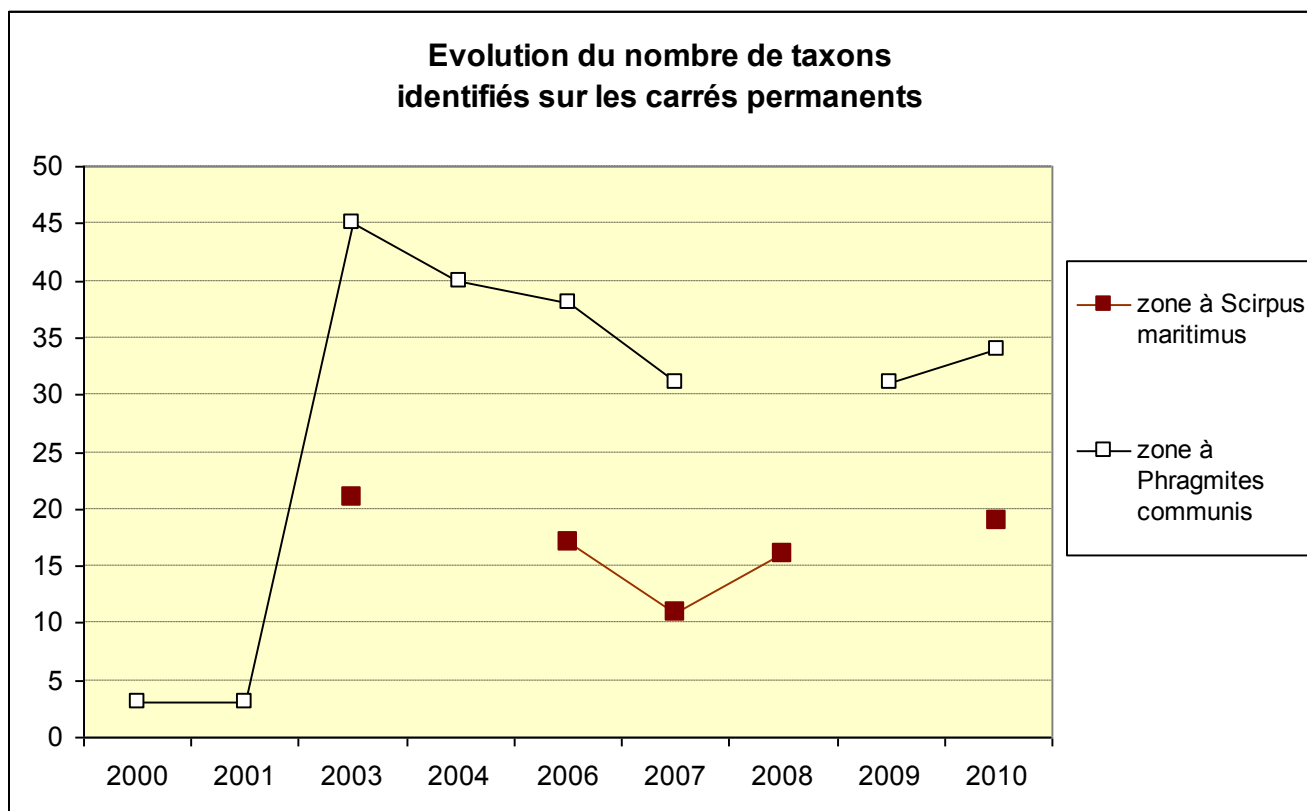


Localisation des 20 carrés permanents et des 3 transects sur la réserve.

Les carrés permanents.

Carré n°1 : zone à *Scirpus maritimus*

Globalement, pas de modification significative dans cette zone, quelques taxons ayant été gagnés toutefois. Les espèces inféodées aux milieux humides se maintiennent. Compte tenu de la densité de *Scirpus maritimus*, et de manière à favoriser la diversité, des interventions complémentaires au pâturage hivernal pourraient être tentées : fauchage avec exportation en été, avant le dessèchement de la plante, ou encore pâturage au printemps par les bœufs nantais, lorsque la plante réapparaît.



Carré n°2 : zone à *Phragmites communis*.

La diversité gagnée depuis 2001 est maintenue. Nous notons le maintien de *Phragmites communis* du au pâturage hivernal, le maintien également des trèfles (*Trifolium fragiferum* et *Trifolium repens*), et plus globalement le maintien des espèces typiquement prairiales.

En quelques années seulement, donc, nous sommes passés d'une roselière dense à phragmite à une végétation de type prairial, avec sa diversité végétale (34 taxons en 2010 contre 3 initialement en 2000).

Carré n°3 : zone à *Glyceria maxima*.

Très gros bouleversement dans cette zone lié au pâturage des bovins nantais présents depuis le 23 mars sur la zone, avec toutefois une interruption du 19 mai au 17 juin (interruption jugée nécessaire ici par le manque de végétation à pâturer). De retour sur le site à la mi-juin, ils y resteront tant que les conditions le permettront (sol porteur, disponibilité alimentaire). Ensuite, les bovins regagneront les parcelles 5, 6, 7, 8, et 9 plus accueillantes pendant l'hiver.

Pour mémoire, notons qu'en 2009 l'opération de pâturage n'avait débuté qu'à la fin avril, soit seulement 3 mois avant l'étude du carré permanent, et les observations réalisées alors permettaient de constater un premier impact des bovins : diminution de la hauteur de la végétation, très légère baisse du recouvrement et apparition de 4 nouveaux taxons.

En 2010, l'incidence du pâturage est encore plus nette : baisse sensible de la hauteur de végétation et du recouvrement, apparition d'un grand nombre d'espèces.

Nous sommes donc passés d'un carré mono spécifique à un carré pauci spécifique (avec peu d'espèces) en 2009, pour aboutir en 2010 à un carré comportant une grande diversité d'espèces (39 taxons). En juin 2010 nous notons ici de nombreuses plantules de saule. Le suivi ultérieur nous renseignera sur l'évolution de cette espèce envahissante et sur la nécessité ou non d'interventions complémentaires.

La pression de pâturage sera maintenue sur cette zone afin d'avoir un impact significatif sur la grande glycérie et peut être contrôler les jeunes pousses de saule.

Carré n°4 : zone à *Phalaris arundinacea*.

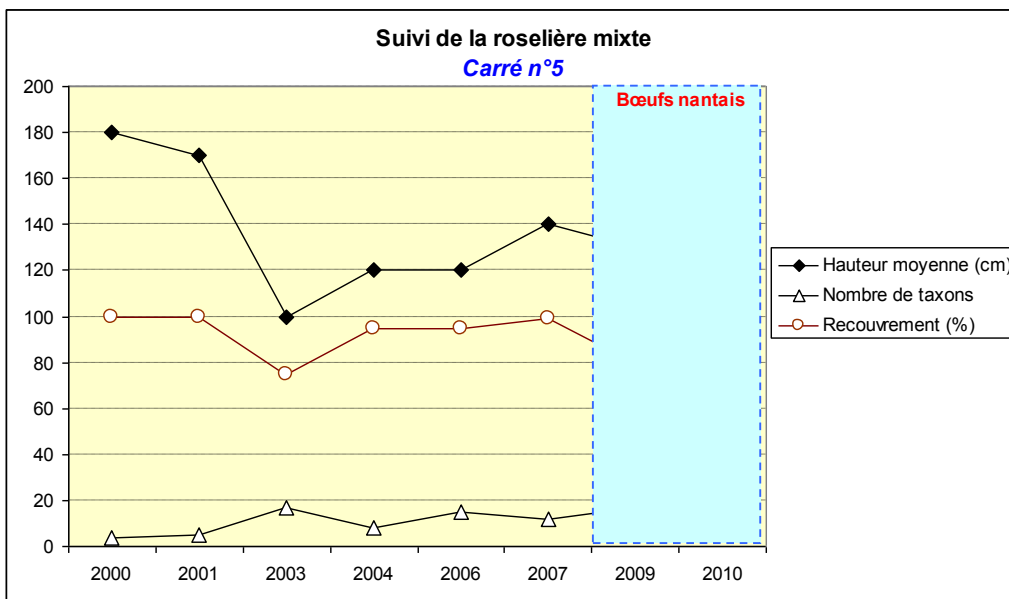
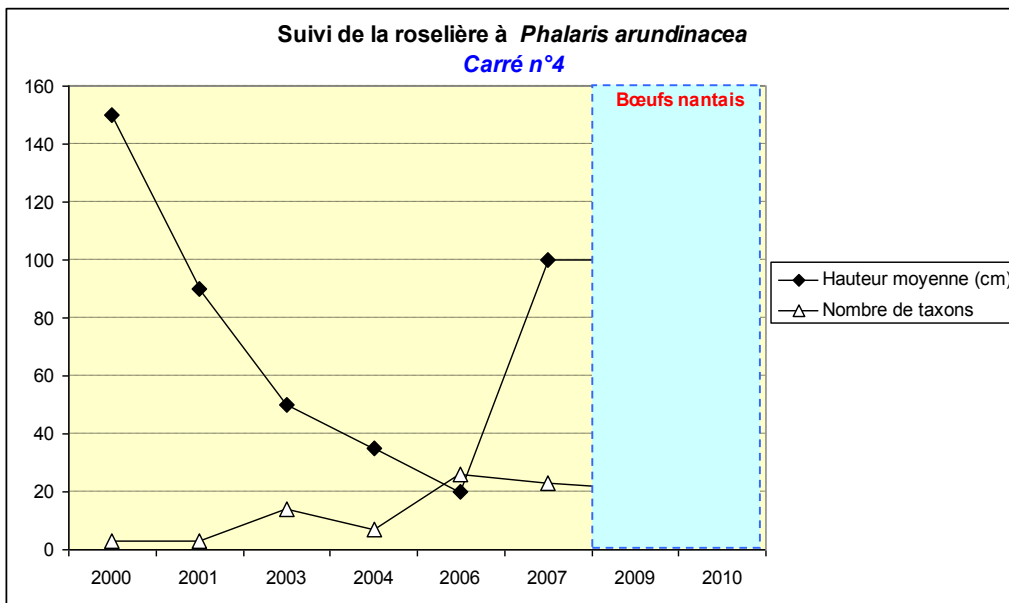
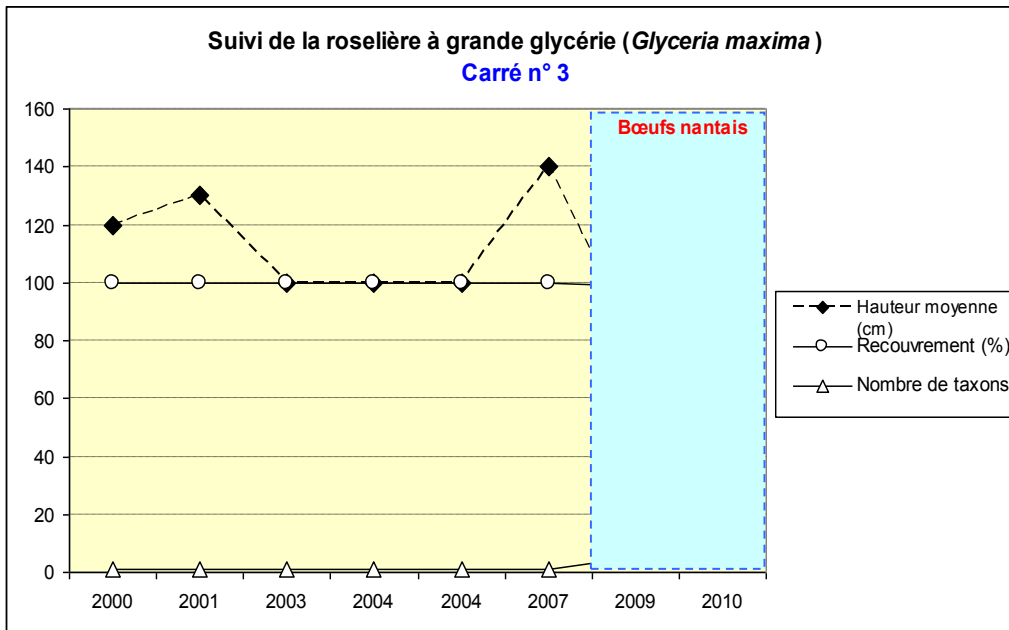
La zone concernée est également pâturée par les bovins nantais. Toutefois, située en amont, elle est moins visitée par les animaux et les incidences du pâturage y sont moins nettes.

Nous notons malgré tout la baisse de la hauteur de la végétation ainsi qu'une plus grande diversité (34 taxons ce printemps 2010 contre 21 la saison passée). Ici aussi, en 10 années, nous sommes passés d'une roselière pauvre à une roselière plurispécifique.

Le nombre le plus important de taxons a été atteint ce printemps 2010.

Carré n°5 : zone de roselière mixte.

Localisé non loin du carré n°4, le n°5 est également visité par les bovins au printemps et en été. Mais, situé le plus en amont de la vallée de la Saudraye, les incidences du pâturage sont, pour le moment, moindres. Nous notons toutefois ici aussi une baisse de la hauteur de la végétation et l'augmentation du nombre de taxons.



Carré n°6 : zone à *Orchis laxiflora*.

Ce secteur est essentiellement pâturé de la fin de l'automne à la fin de l'hiver, avec une pression de pâturage variable d'une année à l'autre, variabilité liée aux contraintes de gestion, de contention, du troupeau de poneys.

Globalement, pas d'évolution marquée de ce secteur, mise à part une augmentation du nombre de pieds d'*Orchis laxiflora* (25 en 2009, 61 en 2010). En 2009, le nombre de pieds d'orchidées avait brutalement chuté (150 en 2007, 25 en 2009). Nous verrons plus loin que le nombre global d'*Orchis laxiflora* sur la réserve a également augmenté en 2010 par rapport à l'année précédente.

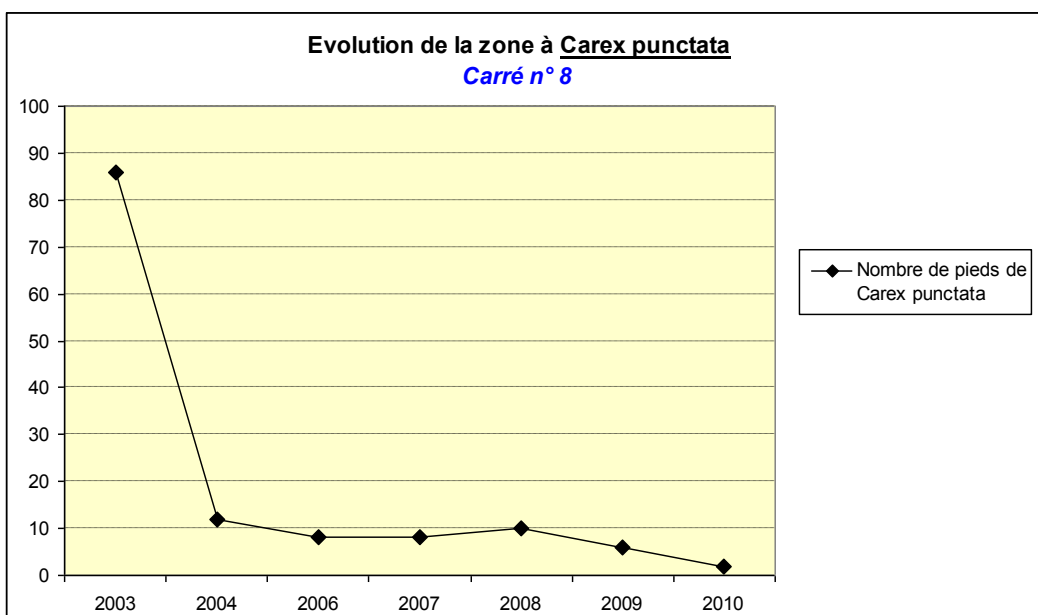
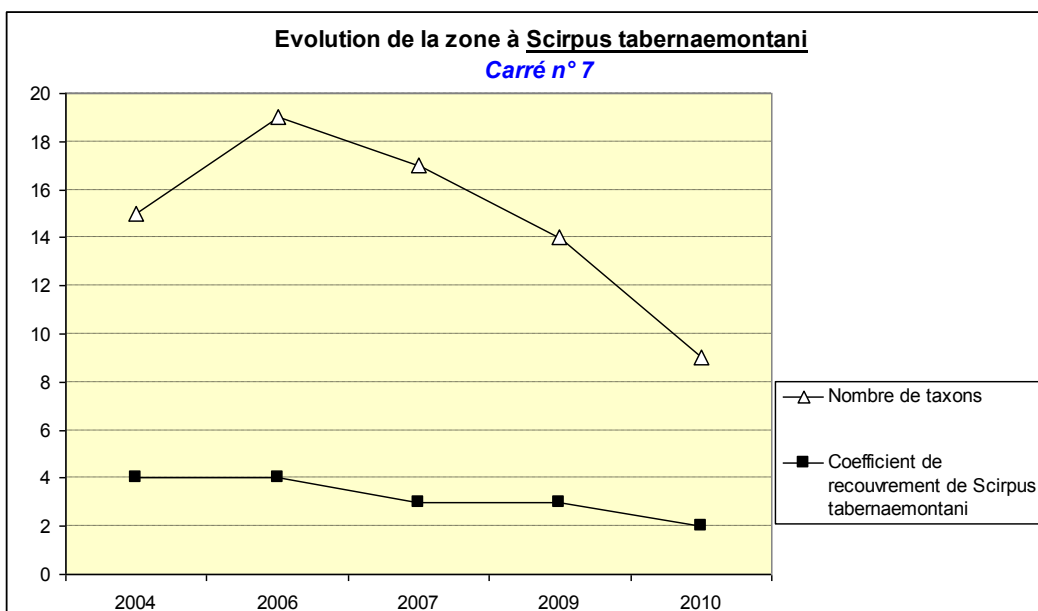
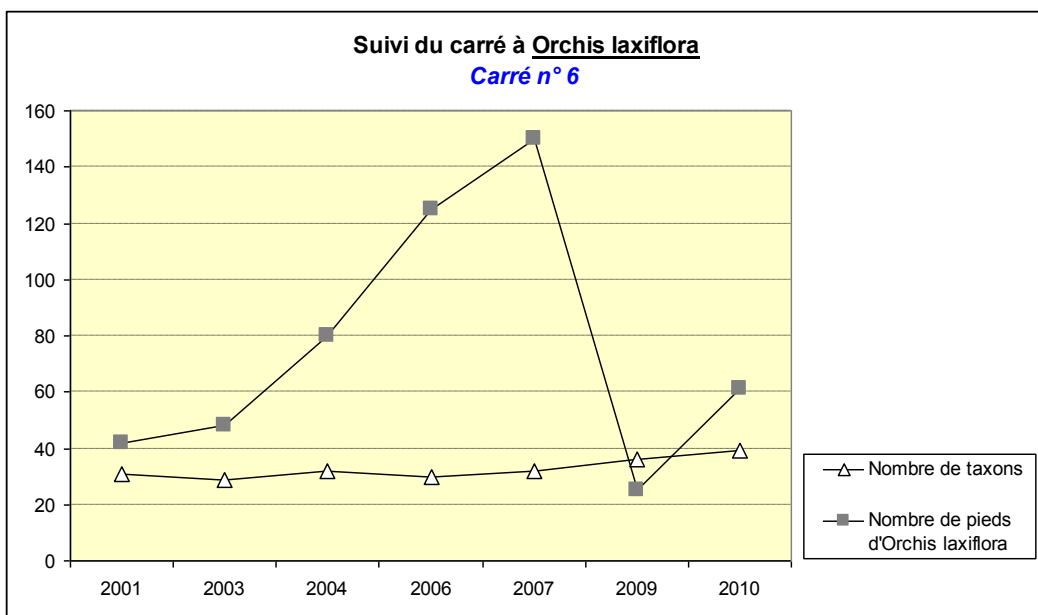
Carré n°7 : zone à *Scirpus tabernaemontani*.

Le suivi de ce carré montre d'une part une diminution continue de *Scirpus tabernaemontani*, d'autre part une baisse progressive depuis 2006 de la diversité, et enfin une diminution de la hauteur de la végétation. Il est possible que la pression de pâturage, et le piétinement qui l'accompagne, soient à l'origine de cette situation, accentuée cette année par une sécheresse précoce qui a peut-être incitée les poneys à utiliser préférentiellement cette zone plus humide. A partir de ce constat, nous avons procédé à la fermeture de la zone (mise en ex clos) le 20 juillet 2010, et le suivi ultérieur de ce carré nous renseignera sur l'opportunité de cette mesure.

Carré n°8 : zone à *Carex punctata*.

Ce carré témoin est situé sur une zone qui a été pâturée par 3 poneys de la fin janvier à début mai, soit environ pendant 4 mois.

Nous ne notons pas ici une grande évolution. Le pâturage tel qu'il est pratiqué ne semble pas avoir un impact important. Aussi, serait-il intéressant de tenter un pâturage prolongé en été et en automne et éviter ainsi un piétinement de cette prairie lorsqu'elle est gorgée d'eau. Cette gestion, à tenter de façon expérimentale, sera peut-être plus favorable à *Carex punctata* qui a tendance à être étouffé par une végétation trop dense (2 chaumes observés en 2010 contre 6 en 2009 et 10 en 2008).



Carrés 9 et 10 : zone de prairie subhalophile.

Il semblerait que la combinaison « fauchage/pâturage » contienne mieux la fétuque roseau qu'une gestion par le seul fauchage. Parallèlement, *Trifolium fragiferum* et *Trifolium repens* se maintiennent bien dans le carré n°9, carré fauché et pâturé, alors qu'ils ont fortement régressé dans le carré n°10 qui est uniquement fauché. Une intervention « fauchage/pâturage » semble également mieux convenir à *Trifolium resupinatum* (espèce patrimoniale).

Carré n°11 : zone à *Ranunculus baudotii*.

Ce carré, de petite dimension, a subi en 2010 un très fort piétinement autour des piquets qui le délimitent. Ce piétinement, ponctuel, entraîne un faible recouvrement végétal, la disparition d'*Agrostis stolonifera*, la régression de *Glyceria maxima* et de *Scirpus maritimus*. Ainsi, le suivi et ses résultats s'en trouvent perturbés. De plus ce printemps 2010 a été particulièrement sec et le fossé correspondant au carré témoin, habituellement inondé, était vide.

Ce carré ne comporte plus de *Ranunculus baudotii* depuis 2007.

Le curage du fossé concerné à l'automne 2010 permettra peut être la réapparition de cette espèce patrimoniale.

Le remplacement des piquets par des dalles en béton (40 cm x 40 cm) a été réalisé au cours de l'automne afin d'éviter le piétinement observé.

Carrés n°12 (pâturé), 13 (fauché) et 14 (exclos) : zone à végétation halophile.

La comparaison de ces 3 carrés proches les uns des autres dans une zone homogène à végétation halophile montre que le pâturage tel qu'il est pratiqué actuellement semble favorable au maintien de *Puccinella fasciculata* et de *Puccinella distans*. On note une nette régression de ces espèces dans les carrés 13 et 14, respectivement fauché et en exclos.

Notons aussi que *Salicornia sp* et *Spergularia marina* se maintiennent dans le carré 12, pâturé, alors qu'elles ont disparu dans le 13 et le 14.

Depuis 2009, on note dans les carrés 13 et 14 l'apparition d'un certain nombre d'espèces non halophiles : *Mentha sp*, *Galium palustre*, *Potentilla anserina*, *Taraxacum sp*, *Pulicaria dysenterica* dans le carré 13, *Oenanthe fistulosa*, *Galium palustre* et *Cardamine pratensis* dans le carré 14.

Carrés 15 (pâturé) et 16 (fauché) : zone à *Eleocharis uniglumis*.

A la comparaison de ces 2 carrés proches, le pâturage semble plus favorable au maintien d'*Agrostis stolonifera* et de *Trifolium fragiferum*. On remarque aussi une très forte régression de *Hydrocotyle vulgaris* dans le carré 15, pâturé, alors qu'il a augmenté dans le carré 16, fauché. Notons par ailleurs l'augmentation de *Festuca arundinacea* dans le carré fauché alors qu'elle reste stable dans le carré pâturé. Dans le carré 16 le recouvrement est total, alors que dans le 15 il est plus faible. Est-ce un effet piétinement ?

Carré n°17 : zone à *Potentilla neumanianna*.

L'espèce patrimoniale de ce carré, *Potentilla neumanianna*, se maintient. Toutefois, elle reste menacée par la fermeture du milieu notamment par la ronce et le prunellier. Il convient donc de rester vigilant en maîtrisant le développement de ces derniers.

Carré n°18 : zone à *Carex punctata*, *Orchis laxiflora*, *Epipactis palustris*.

Le pâturage de la zone par 2 poneys a eu un impact sur le jonc maritime qui a fortement régressé. Il a globalement permis le passage d'une végétation dense à une végétation plus clairsemée, potentiellement plus favorable au développement de *Carex punctata* et des orchidées. Cependant, les sujets présents dans le secteur du carré témoin ont souffert du piétinement, notamment au cours de l'hiver 2008/2009. Aussi cette zone a-t-elle été protégée par une clôture électrique de novembre 2009 à juillet 2010 afin de la préserver de l'action des poneys. Le pâturage a ensuite repris durant l'été et jusqu'à l'automne 2010 où la station a de nouveau été préservée des poneys.

Carré n°19 : zone à *Ophrys apifera*.

Les conditions météorologiques de ce printemps 2010 ont sensiblement perturbé le développement de certaines espèces, et notamment *Ophrys apifera*: 11 pieds observés cette saison (contre 7 l'an passé) dont 5 rosettes « brûlées » par la sécheresse.

Il convient de rappeler que ce carré est implanté dans un secteur particulièrement sec (ancien remblais).

Le suivi ultérieur de ce carré, en exclos depuis 2008, nous renseignera sur la dynamique de cette espèce patrimoniale et sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser son développement.

Carré n°20 : zone à *Linaria arenaria*.

Pas de changement dans ce carré où *Linaria arenaria*, espèce patrimoniale, semble bien se développer.

Nous notons ces dernières années l'apparition et le maintien de *Ammophila arenaria* et de *Sedum acre*.

Les transects.

Transect n°1 : zone de roselière à phragmite.

Sur ce transect, au cours des 5 dernières années, nous observons une lente régression de *Phragmites communis*. Il est particulièrement délicat de statuer sur les causes de cette régression : est-ce l'impact du faucardage réalisé en 2006 ? Est-ce lié à une modification de la salinité ?

On note aussi, parallèlement, une augmentation progressive du jonc maritime.

Les populations de salicorne, quant à elles, sont fluctuantes selon les années. Il est possible que ces fluctuations soient liées aux conditions météorologiques.

Transect n°2 : zone de roselière à *Glyceria maxima*.

Les suivis continus de ce transect ont montré une progression constante de la grande glycérie de 2006 à 2009. Nous constatons en 2010 que cette espèce a fortement régressé du fait du pâturage par les boeufs nantais. En 2009 nous notons déjà une première incidence du pâturage par une diminution de la hauteur de la végétation.

En 2010, on remarque un très fort développement de *Polygonum hydropiper* (renouée poivre d'eau) dans les secteurs pâturés et piétinés. Les suivis ultérieurs de ce transect seront nécessaires pour cerner l'évolution de cette espèce et les éventuels moyens à mettre en œuvre pour la limiter.

Transect n°3 : zone de roselière à *Glyceria maxima*.

Le suivi du transect n°3 depuis 2003 montre une constante progression de *Glyceria maxima*. En 2010, cette espèce a toutefois régressé dans la moitié « aval » du transect : ceci est dû au fait que les bovins fréquentent moins la partie amont de la vallée de la Saudraye. Nous avons pu également relever ce gradient de pâturage entre l'amont et l'aval de la vallée lors des relevés botaniques dans les carrés permanents.

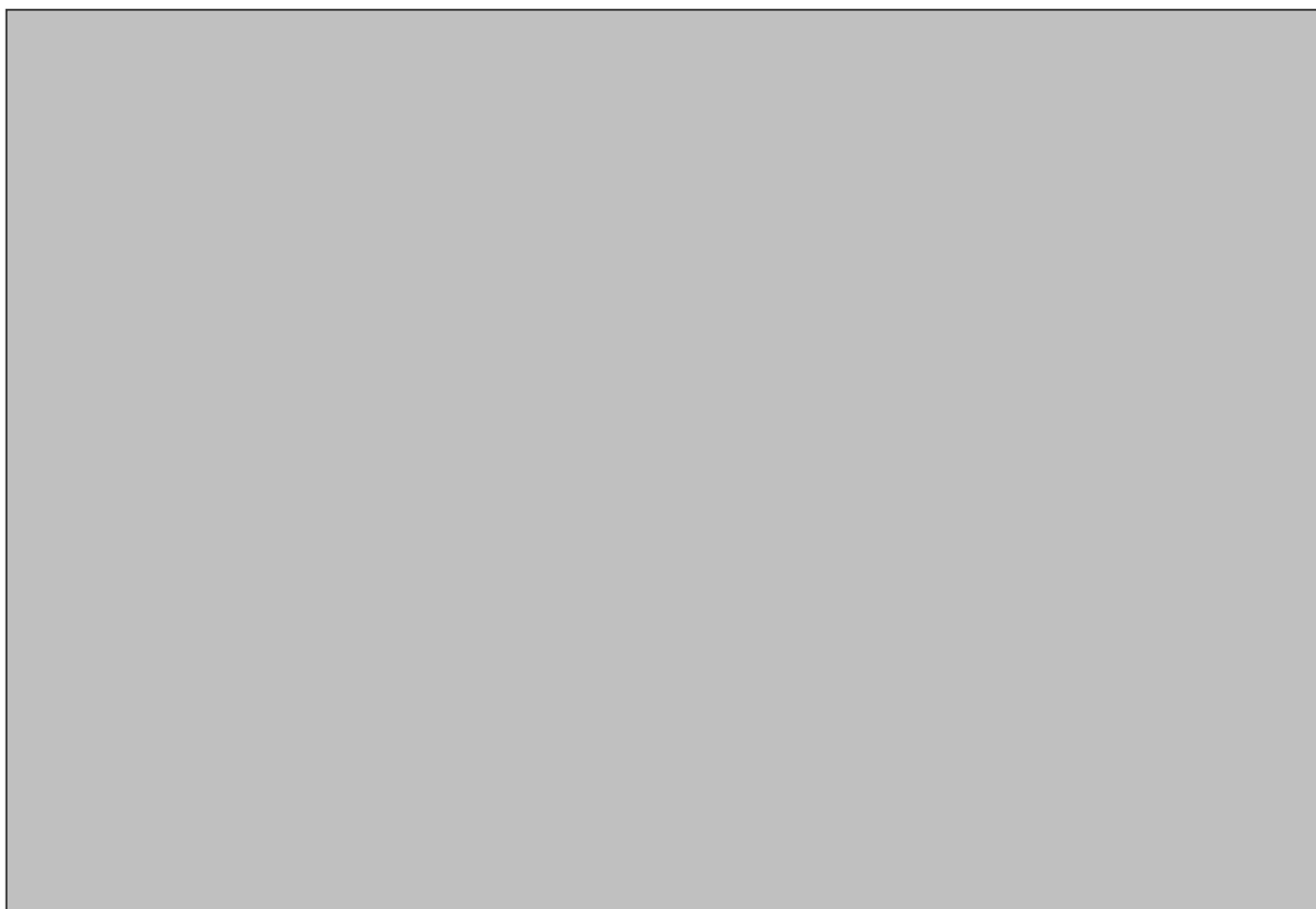
Parallèlement à la régression de la grande glycérie nous notons, ici aussi, une progression de *Polygonum hydropiper*.

En ce qui concerne *Phalaris arundinacea*, nous observons une légère progression de l'espèce en 2010.

Suivi de *Orchis laxiflora*.

Ce suivi mis en place en 2009 a été reconduit dans les mêmes conditions au cours de ce printemps 2010. Comme nous le montre le tableau suivant, nous constatons que le nombre de pieds d'*Orchis laxiflora* comptabilisés cette année est très supérieur à celui de l'an passé, et que pour *Dactylorhiza incarnata* la situation est quasi identique.

	2009		2010	
	<i>Orchis laxiflora</i>	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	<i>Orchis laxiflora</i>	<i>Dactylorhiza incarnata</i>
Grand Loc'h	1934	0	3322	2
Petit Loc'h	56	115	106	102
Total RNR	1990	115	3428	104



2.2) Suivis ornithologiques.

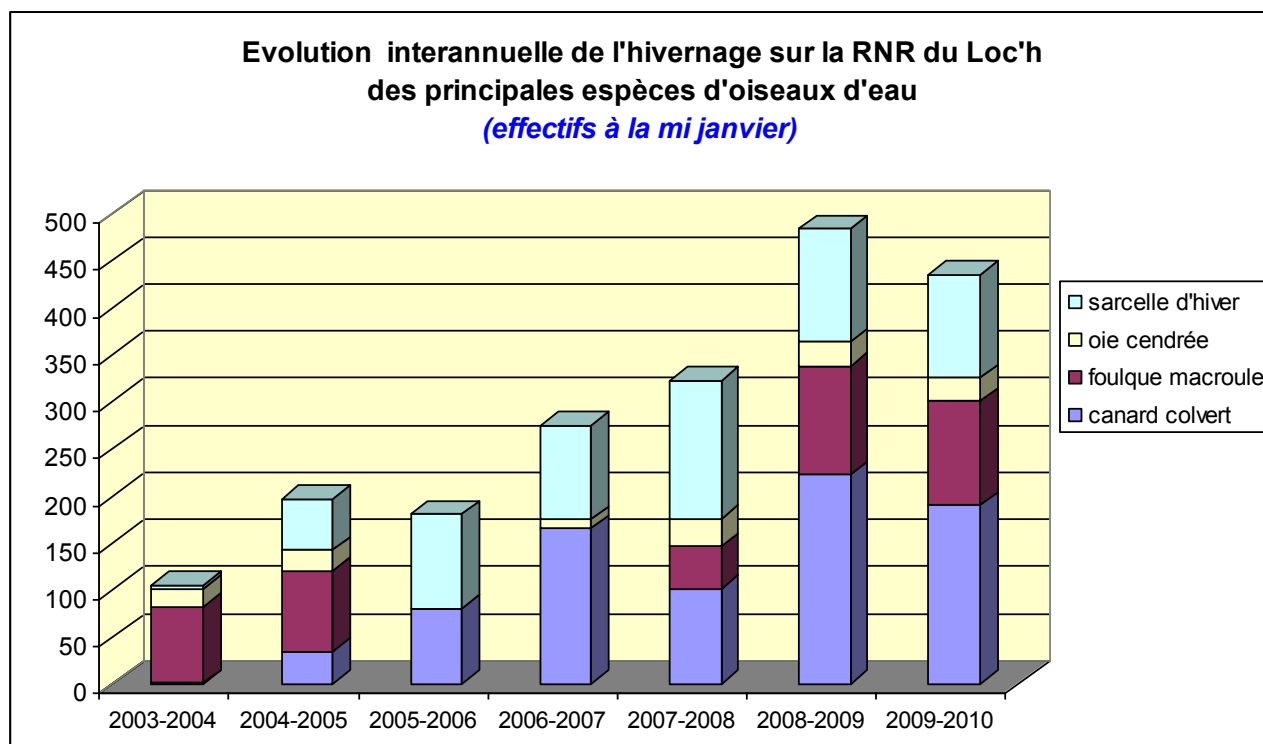
2.2.1) Suivi hivernal des anatidés et foulques.

Les comptages hivernaux des anatidés et foulques sont effectués dans le cadre du réseau national « Oiseaux d'eau zone humide » (OEZH) de l'ONCFS / Fédérations des chasseurs. Ils sont mis en œuvre une fois par mois, aux environs du 15, d'octobre à mars.

Afin d'apprécier l'évolution interannuelle de l'hivernage des oiseaux sur la réserve, nous retenons les comptages de la mi-janvier, période située au cœur de l'hivernage des espèces.

Les principales espèces d'anatidés observées sur la réserve sont le canard colvert, la sarcelle d'hiver, l'oie cendrée, la bernache du Canada et la foulque macroule.

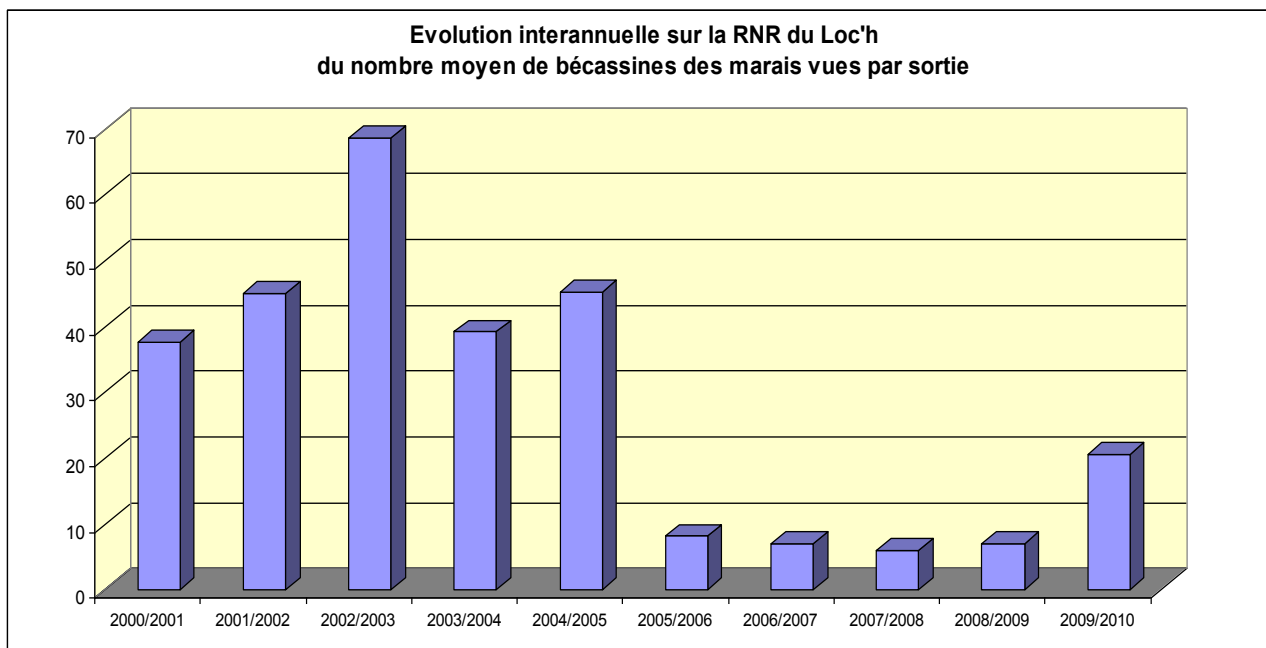
Nous observons à la mi-janvier de cet hiver 2009/2010 une très légère baisse, peu significative, des effectifs d'oiseaux d'eau en hivernage,



2.2.2) Indice d'abondance des bécassines des marais.

Nous avons maintenu au cours de cet hiver 2009/2010 la pression d'observation sur les bécassines des marais en hivernage. Les observations continues permettent de calculer un indice d'abondance annuelle dont la valeur pour cet hiver 2009/2010 est légèrement supérieure aux 4 années précédentes.

La densité de bécassines en hivernage sur le Loc'h reste toutefois à un niveau faible comparativement aux 5 premières années du suivi.

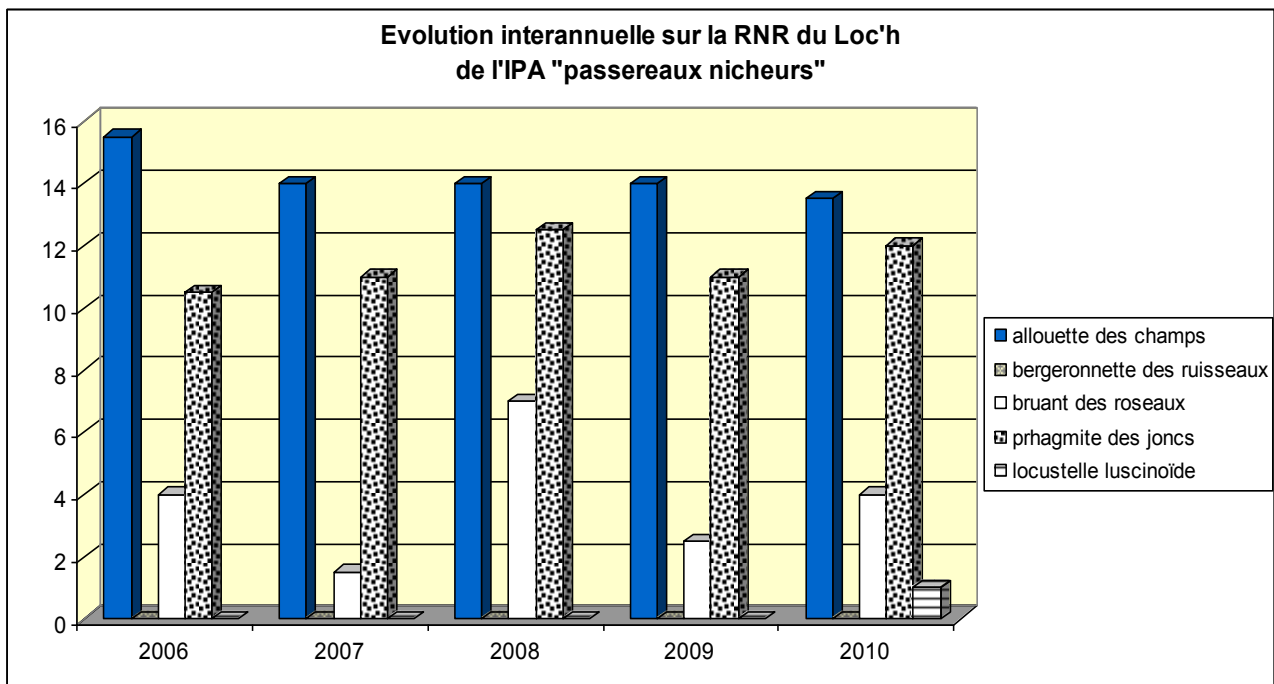


2.2.3) Indice ponctuel d'abondance « passereaux nicheurs ».

Trois sorties matinales ont été effectuées au cours du printemps 2010 et les observations, réalisées dans le respect du protocole initialement mis en place, montrent une certaine stabilité des effectifs de passereaux nicheurs. L'effet en « dent de scie », valable pour bon nombre d'espèces, reflètent très probablement les aléas de la migration.

A noter toutefois (et à suivre !), pour l'alouette des champs, une légère tendance à la baisse de ses effectifs

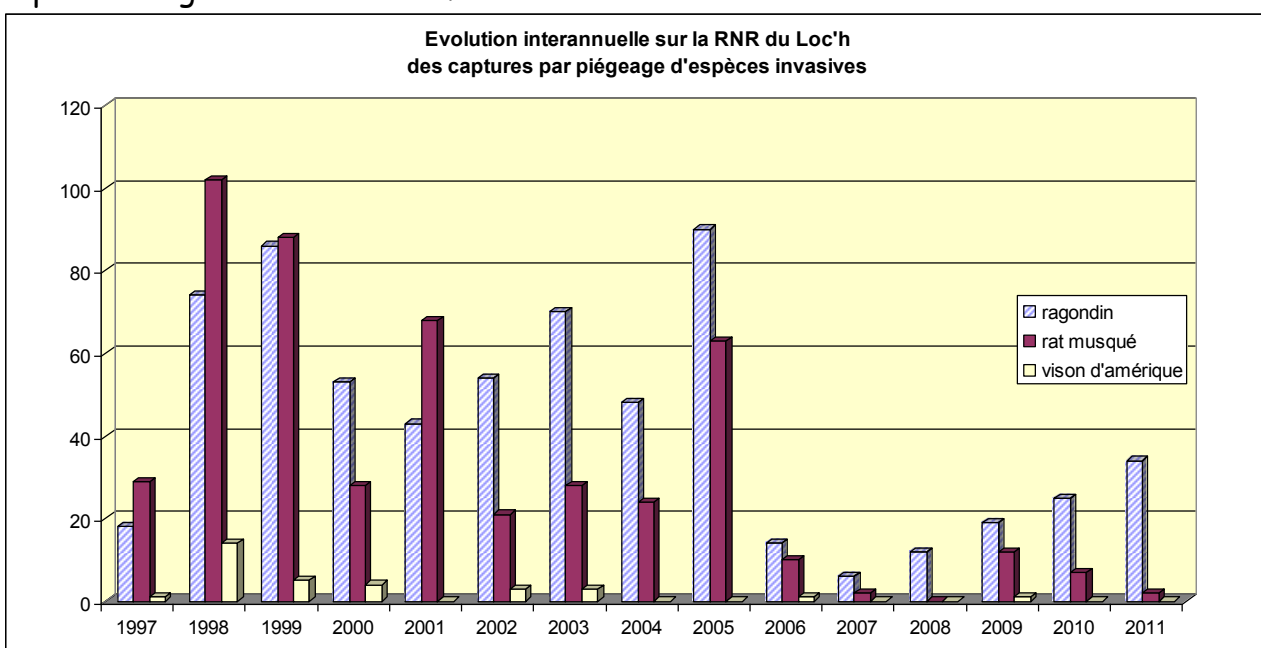
Le tableau suivant permet la comparaison du nombre maximum de couples observés par espèce suivie, lors des différentes sorties annuelles :



2.3) Piégeage des espèces invasives

En 2010, la pression de piégeage a été similaire à celle des années précédentes (16 pièges placés durant 5 semaines) et aura permis de capturer, du 19 janvier au 21 février, 25 ragondins et 8 rats musqués.

Le maintien dans le temps de cette pression de piégeage nous permet d'apprécier la tendance de l'évolution de la population. Compte tenu du résultat de cette saison, qui est supérieur à celui de 2009, nous constatons que ces interventions doivent être régulièrement mises en œuvre si l'on veut maîtriser le développement de ces deux espèces exogènes et invasives.



2.4) Batraciens et reptiles.

Dans le cadre du lancement d'un Contrat Nature « reptiles et amphibiens de Bretagne » en 2008 par Bretagne vivante et Vivarmor nature, nous avons remis en place sur la réserve le suivi de ces espèces. Ce contrat nature visait d'une part à actualiser l'atlas régional de répartition des espèces d'amphibiens et de reptiles et, d'autre part, à mettre en place des suivis sur des sites témoins. Ainsi avons-nous souhaité intégrer le réseau de ces sites témoins et mettre en œuvre dès 2009 le protocole de suivi proposé :

- Suivi « reptiles »

La méthode d'échantillonnage mise en place consiste à visiter une lisière d'une longueur de 500 mètres au nord de la réserve, lisière sur laquelle tous les 50 mètres a été placé une plaque-refuge noire caoutchoutée d'une surface de l'ordre de 0,5 m². Ces 11 plaques peuvent être utilisées par les reptiles pour thermoréguler, soit par exposition directe au rayonnement solaire, soit en utilisant la chaleur accumulée sous la plaque. Un minimum de 6 sorties est à programmer par an dans des conditions d'observation optimales : deux visites en avril, deux en mai et deux en juin.

Au cours de chaque prospection sont notés : la date, le créneau horaire d'observation, les conditions météorologiques, et pour chaque espèce le nombre d'individus par plaque. Toutes ces observations sont consignées sur un bordereau standard (cf. annexe). A l'issue des 6 sorties, les données sont envoyées à G. Guyot de Bretagne vivante pour analyse et calcul d'un indice annuel d'abondance.

Le tableau ci-dessous présente le nombre maximal d'individus observés sous les 11 plaques au cours des 6 sorties successives en 2010, et ceci comparativement aux données de 2009 :

	COULEUVRE A COLLIER	ORVET FRAGILE	LEZARD VERT	LEZARD DES MURAILLES
2009	3	18	1	1
2010	14	36	2	2

Nous observons qu'en 2010 les effectifs des reptiles, et plus particulièrement ceux de la couleuvre à collier et de l'orvet fragile, semblent se porter plutôt bien, avec une augmentation sensible du nombre d'individus rencontrés.

- Suivi « amphibiens »

4 espèces et un groupe d'espèces sont prioritairement suivis sur la réserve dans le cadre de l'opération « Site témoin » : la grenouille agile, le crapaud calamite, le pélodyte ponctué, la rainette verte et le groupe « grenouilles vertes ».

Le principe du suivi consiste à comptabiliser de jour ou de nuit sur un itinéraire préalablement validé avec Bretagne vivante, et au moment de leur reproduction, les individus des espèces citées plus haut.

En ce qui concerne la grenouille agile, c'est le suivi des pontes qui est effectué.

Compte tenu de l'étalement dans le temps de leur reproduction respective, les sorties sont programmées comme suit :

- la grenouille agile : 3 sorties nocturnes en février, sur 2 mares ;
- le crapaud calamite et le pélodyte ponctué : 3 sorties nocturnes fin mars/début avril, sur un réseau de 3 fossés ;
- la rainette verte : 2 sorties nocturnes fin avril/début mai, sur 1 mare ;
- les grenouilles vertes : 3 sorties diurnes en juin, sur 2 mares et un tronçon de canal ;

Les observations réalisées au cours de ces 10 sorties sont consignées sur une fiche de terrain standardisée (jour, heure, température, météo, nombre d'individus, nombre de pontes) puis envoyées à Bretagne vivante pour analyse et calcul des indices annuels d'abondance.

Le tableau suivant rapporte pour chaque espèce le nombre maximal d'individus, ou pontes dans le cas de la grenouille agile, ayant été observés au fil des différentes sorties réalisées :

	PONTES GRENOUILLE AGILE	GRENOUILLES VERTES	CRAPAUD CALAMITE	RAINETTE VERTE
2009	217	154	17	10
2010	424	69	60	25

Le suivi des populations de batraciens sur la réserve montre une situation favorable pour l'ensemble des espèces sauf pour le groupe des grenouilles vertes dont les effectifs ont chuté.

Ceci est probablement dû au fait que la portion de canal sur laquelle s'effectue le suivi a été progressivement envahie par la grande glycérie (*Glyceria maxima*), et donc

devenue défavorable au maintien des grenouilles vertes, des autres batraciens et de la faune en général.

Gageons que le curage de cette portion de canal, prévue en fin d'été 2010, permettra le retour de la diversité.

2.5) Inventaire de la diversité lombricienne

Sur proposition de l'Université Rennes 1, et dans le cadre du RMQS *BioDiv* (Réseau de Mesures de la Qualité des Sols), nous avons répondu favorablement à la demande de la réalisation d'un inventaire de diversité lombricienne.

Réalisé dans le cadre d'un Contrat Nature intitulé « Sol BioDiv Bretagne », cette opération a pour objectifs « le référencement, le monitoring et la valorisation multi-médias de la biodiversité des sols en Bretagne. Cet inventaire sur les espaces naturels bretons permet de compléter l'étude réalisée à l'échelle régionale sur une centaine de site agricoles ».



Réalisé dans le cadre d'un Contrat Nature intitulé « Sol BioDiv Bretagne », cette opération a pour objectifs « le référencement, le monitoring et la valorisation multi-médias de la biodiversité des sols en Bretagne. Cet inventaire sur les espaces naturels bretons permet de compléter l'étude réalisée à l'échelle régionale sur une centaine de site agricoles ».

Sur la RNR du Loc'h, 4 milieux ont été retenus pour cet inventaire : une prairie méso-hygrophile, une prairie sub-halophile, une mégaphorbiaie eutrophe et un milieu boisé.

Les résultats des protocoles de récoltes des lombrics mis en place le 11 mai 2010 ont montré que :

- « La prairie méso-hygrophile à humide présente les abondances et biomasses lombriciennes les plus élevées (76.3 individus / m² et 30.5 grammes / m²) ;
- La mégaphorbiaie est intermédiaire avec une abondance de 11 individus / m² et une biomasse de 7.1 g. / m² ;
- Sur la prairie sub-halophile et le milieu boisé seul 1 individu a été retrouvé pour chaque milieu ; la biomasse est de 0.5 g./m² pour la prairie et de 1.9 g./m² pour la chênaie acidiphile ;
- Les prélèvements sont largement dominés par la catégorie écologique des anéciques, puis seulement 3 épigés et aucun endogé ;
- La richesse spécifique sur ce site est relativement faible avec seulement 3 espèces rencontrées. »

2.6) Suivi des populations d'anguilles.

Le 25 juin 2010, la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a prospecté une partie du canal principal (reprise du linéaire pêché en 2003) dans le cadre du programme « évaluation des populations d'anguilles sur le bassin du Scorff et les petits bassins côtiers du Ter, de Fort Bloqué et de la Saudraye » (action du contrat de Projet Etat-Région 2007/2013). Le principal objectif de cette prospection était d'obtenir des données d'abondance d'anguilles.

La méthode utilisée ici (pêche par point) est différente de celle de 2003 (recherche systématique sur l'ensemble du parcours) et ne permet pas de comparaison avec les résultats obtenus lors de cette première intervention. Rappelons que l'objectif principal de celle-ci était de faire un inventaire le plus complet possible des espèces piscicoles présentes dans les canaux de la réserve du Loc'h.

La mise en œuvre de la technique (pêche électrique par point) a été rendue difficile du fait du substrat très vaseux, de l'uniformité des habitats et de la profondeur relativement importante du canal. Aussi, un échappement important d'individus n'est pas exclu.

Sur l'ensemble du parcours, 30 points ont été pêchés et 10 anguilles capturées (et analysées avant d'être relâchées), soit 0.33 anguille par point. Cet échantillonnage amène de la part des spécialistes les observations suivantes :

- Un très faible nombre d'anguilles au regard de la proximité de la mer (avec un fort échappement lié aux difficultés de pêche) et de la probable difficulté à remonter vers l'amont (vannes à clapets sur l'ouvrage de sortie en mer de la Saudraye);
- Population jeune avec recrutement de l'année et jeunes anguillettes.



III Sensibilisation à l'environnement

3.1) Actions de communication

Les activités d'animation sont proposées par divers moyens :

- dans les éditions des comités du tourisme (locale, départementale, régionale),
- par courrier directement aux écoles primaires du département et de la circonscription de Quimperlé,
- par courrier aux centres de loisirs du département,
- par la presse locale en ce qui concerne les animations ponctuelles : fête de la nature, semaine du développement durable, suivi photographique des insectes pollinisateurs, fréquence grenouilles.

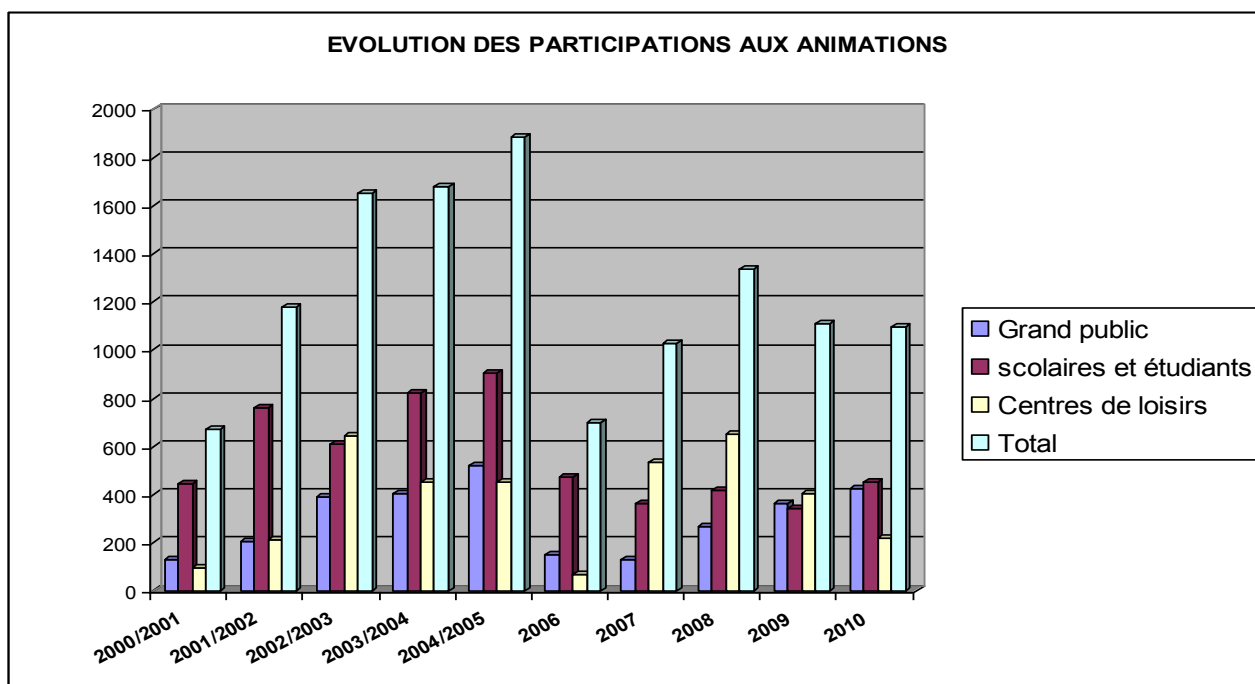
3.2) Bilan de l'accueil.

Nous notons cette année la participation de 1094 personnes aux animations nature. Comme nous le montre le tableau suivant, cette participation est quasi stable comparativement aux 4 années précédentes.

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2006	2007	2008	2009	2010
Grand public	128	206	393	404	523	153	131	266	363	424
Scolaires et étudiants	446	761	613	819	906	475	366	419	341	452
Centres de loisirs	98	210	642	454	454	70	533	652	404	218
TOTAL	672	1177	1648	1677	1883	698	1030	1337	1108	1094

On peut noter cependant que la catégorie « grand public » fréquente de plus en plus les animations proposées sur le site depuis 4 ans, alors que la catégorie « centre de loisirs » diminue.

Les « scolaires » restent fidèles au programme d'animation.



3.3) La réserve espace de formation.

Tous les ans le gestionnaire est sollicité par des lycées agricoles préparant aux métiers de l'environnement et plus particulièrement les formations BTS Gestion et Protection de la Nature, STAV ou encore BEPA « aménagement de l'espace rural ». Ainsi, in situ, les étudiants viennent-ils illustrer les techniques enseignées relatives à l'aménagement des milieux naturels, aux techniques de suivis de la faune et de la flore.

Leur participation est parfois plus active et prend la forme d'une intervention directement dans le site : réhabilitation d'un muret de pierres sèches, fauche de *Cirsium arvense*, baguage des bécassines.

IV Bilan financier.

Le bilan financier ci après est composé d'un bilan global pour l'année 2010 des dépenses réalisées sur le RNR. Ces dépenses sont réparties selon les thèmes fixés par le plan de gestion, à savoir : les travaux d'entretien (TE), les suivis scientifiques et études (SE), la pédagogie et l'information (PI), le suivi administratif (AD), le secrétariat l'administration générale et réunion, ainsi que les frais de fonctionnement.

Ces dépenses sont ensuite réparties entre les partenaires de la réserve.

Le bilan détaillé avec l'ensemble des factures correspondantes complètent ce bilan financier pour l'année 2010.